

## DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

- Samedi 10 février à 10h30, tout public : Découverte de l'imprimante 3D.
- Samedi 17 février à 10h30 : Atelier découverte de la découpeuse de vinyle.
- Mercredi 14 février à 14h30 : Jeux de société, ouvert à tous.
- Jusqu'au 29 mars, venez profiter du PopFab mis à disposition par la B.D.M. : Imprimante 3D, découpeuse de vinyle, scanner 3D.

### Concertation production des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes, méthaniseurs, etc...)



La loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (Loi APER) adoptée le 10 mars 2023 est le volet administratif d'un grand plan d'accélération des énergies renouvelables (EnR). Elle met les communes au cœur de la planification et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération des EnR, zones au sein desquelles les installations terrestres de production d'énergies renouvelables et leurs ouvrages connexes auront vocation à être déployés.

Les communes doivent se prononcer sur un zonage sur le territoire de la commune et devront prendre une délibération en ce sens.

Les habitants sont invités à passer en mairie pour prendre connaissance de la proposition de zonage et apporter leurs observations.

### CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Des chenilles processionnaires sont présentes dans les pins de la commune. Elles peuvent se trouver sur les troncs ou au sol, parfois se transformer en papillons. Elles mesurent entre 2 et 4 cm de long et se déplacent en files, d'où leur nom de « processionnaires ». Elles sont fortement urticantes et causent des allergies.

Pour agir efficacement, il convient que commune et particuliers procèdent au traitement des nids.

**Attention vos animaux de compagnies peuvent aussi être incommodés.**



# Le Joncavidulien

## Bulletin municipal Janvier 2024

\*\*\*\*\*

## Le Mot du Maire

Le maire

Les adjoints

Les conseillers municipaux

Le personnel

Vous adressent leurs meilleurs voeux.

Que cette année soit la plus douce possible

pour vous et vos proches et que la santé  
vous accompagne au quotidien.

Mairie de Jonchery-sur-Vesle  
Place René Sarrette  
51140 JONCHERY SUR VESLE

#### Contacts :

☎ 03.26.48.50.03  
✉ [mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr](mailto:mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr)

#### Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>  
Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

#### Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.  
Jeudi de 16h00 à 18h00.

#### Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et  
de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.  
Pas d'accueil téléphonique le mercredi  
après-midi.

#### Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin  
03.26.48.52.71  
<http://jonchery-pom.c3rb.org>  
[mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr](mailto:mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr)

#### La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle  
Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.  
Samedi de 10h00 à 12h00.

#### Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle  
Lundi : 13h15-18h00  
Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.  
Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00  
Jeudi : 9h00-12h00  
Vendredi : 13h30-17h00  
Samedi : 10h00-12h00

#### Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98  
Pour transmettre les relevés :  
[www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)  
Enedis : 09 72 67 50 51  
GRDF : 0 800 47 33 33

#### Interventions sur nids d'insectes :

Astreinte, pompiers de Muizon :  
07 66 20 32 14

#### Horaires d'hiver de la déchetterie :

Lundi : 14h00-18h00  
Mercredi, Vendredi et Samedi :  
9h00-12h00 et 14h00-18h00.  
Jeudi : 9h00-12h00.  
Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.



## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

#### Séance du 20 décembre 2023

Présents : 14 ; Pouvoirs : 2 ; Absents excusés : 3

#### Délibération D\_2023\_11\_1 : Indemnités de fonction du maire, des adjoints, des conseillers délégués

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2123-20 à 24-1, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune, Vu la délibération N°-2023\_10\_2 du 13 décembre 2023 fixant le nombre d'adjoints à 5, les indemnités doivent être revues, Considérant que la commune compte une population totale de 1910 habitants, le maire donne lecture des valeurs mensuelles maximales en vigueur actuellement.

Le maire propose :

#### Indemnités versées par la collectivité :

Libellés	Plafond mensuel brut Maximal	Taux votés	Indemnités mensuelles brutes votées :
Maire	2108.33€	90%	1897.50€
Adjoints	809.01€	85%	687.66€
Libellés	Indemnités mensuelles votées brutes :		
Conseillères déléguées	408.79€		

#### Ne prennent pas part au vote :

Mme POULAIN Nadine, M REMEN Philippe, Mme GERMOND Catherine, HUBIER Maryline, BANIERE Sandra.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 10 voix POUR à 1 voix CONTRE la proposition ci-dessus.

- de fixer à compter du 1er janvier 2024, les nouvelles indemnités de fonction.

#### Séance du 24 janvier 2024

Présents : 16 ; Pouvoirs : 2 ; Absent excusé : 1

#### Délibération D\_2024\_01\_01 : DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Vu la circulaire ministérielle NOR : RDFF1427139C en date du 05/12/2014 relative aux modalités de mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P,

Vu la délibération n°1-2016 portant mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, Vu l'avis du comité social territorial en date du 05 décembre 2023,

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'opérer une modification des bénéficiaires du régime indemnitaire compte tenu des recrutements.

Article 1<sup>er</sup> : Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Article 2 : Les autres dispositions de la délibération n°1-2016 portant mise en place du RIFSEEP demeurent inchangées.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessous

- d'instaurer le RIFSEEP au bénéfice des agents contractuels de droit public dans les conditions indiquées ci-dessus.

#### Délibération D\_2024\_01\_02 : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré, décide la création :

D'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 25 janvier 2024.

L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions d'entretenir les lieux publics et les bâtiments.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

#### Délibération D\_2024\_01\_03 : PROJET DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE ET PASSAGE EN LED DU BATIMENT TENNIS COUVERT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu la commission bâtiments du 16 janvier 2024,

Vu la présentation du projet de modernisation de l'éclairage et passage en led du bâtiment « Tennis couvert »

Vu la nécessité d'installer un système d'éclairage moins énergivore,

Vu la présentation de 2 devis,

Le Maire propose à l'assemblée, d'émettre un avis sur le projet de modernisation de l'éclairage et passage en led du bâtiment tennis couvert pour un montant de 9886.47 € HT.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus

De donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et demander les subventions d'investissement (DETR, .....)

#### Madame le Maire informe :

Nous avons connu un épisode neigeux qui a provoqué quelques désagréments. Toutefois, les services ont salé toutes les voiries communales au moins trois fois. Hélas, et ce n'est pas propre à Jonchery, le sel agit quand il y a beaucoup de passage, c'est pour cela que dans les rues fort peu fréquentées, certains habitants ont pensé être oubliés. Ce qui n'est pas le cas.

D'autre part, les bacs à sel sont réservés à la voirie et sont placés en bas des rues en pente. Ils ne sont en aucun cas destinés à être utilisés à des fins personnelles. Certains habitants sont venus avec des seaux pour récupérer du sel ! Un peu de civisme et surtout d'entraide seraient appréciés.

Fin du conseil municipal à 20h40.

## Informations diverses

#### Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Le plan des artisans/commerçants a été remis à jour début janvier (2 suppressions, 5 créations et quelques mises à jour). Il est disponible sur le site de la commune.

Nous venons de signer le devis pour le renouvellement de l'adhésion à l'application Ma Mairie En Poche pour 2024. Nous avons à ce jour 624 abonnés à ce service.

Le bulletin municipal "2023 dans le rétroviseur" est bien avancé. Le contenu va être transmis à l'imprimeur pour mise en forme.

L'objectif de distribution courant mars reste d'actualité.

#### Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

La commission a démarré l'année en vous offrant un petit coin chaleureux dans le sas de la mairie. Un point très important pour les membres d'embellir et entretenir notre village dans un climat sympathique.

Fleurissement, entretien, idées, actions, ensemble, saisons, développement durable, récupération, fabrication...autant de thèmes qui auront leur place encore cette année.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rejoindre.

#### Monsieur Christophe NILLESSE, adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

La commission se réunira le Samedi 27 Janvier 2024 pour définir les actions 2024. Concernant le projet Vidéoprotection, celui-ci accuse un léger retard car certains prestataires n'ont pas encore commencé leurs travaux. Une réunion est programmée Lundi 29 Janvier 2024 en Mairie avec eux. Normalement, et d'après les dernières informations communiquées, les travaux devraient débuter dans le début du mois de Février au niveau de la Mairie.

#### Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

##### Commission Bâtiment

Les anciens vestiaires de foot au fond du parc étant devenus dangereux, ont été démontés début janvier.

La commission Bâtiment s'est réunie le 16 janvier 2024 pour le bilan financier de l'année 2023 et préparer le budget 2024.

55 694.83 € TTC ont été dépensés en fonctionnement, c'est à dire en entretien, réparation et mise en conformité des bâtiments.

La réfection de l'éclairage du tennis couvert est prévue pour 2024 et des demandes de subventions DETR sont déposées.

D'autres projets pour d'autres bâtiments sont également à l'étude.

##### Voirie Grand Reims

Lors des travaux rue Blanche Simon, il s'est avéré que la canalisation d'adduction d'eau potable était en mauvais état.

A partir du Lundi 5 Février, la société SOGEA va procéder au renouvellement de cette canalisation.

La circulation sera interdite sauf aux riverains.

Même si la rue est à sens unique, les riverains pourront accéder à leur domicile par un côté ou l'autre de la rue en fonction de l'avancement de la tranchée. SOYEZ PRUDENTS.

#### Madame Maryline HUBIER, Conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative :

L'année 2023 a été riche en nouvelles festivités et la commission souhaite les renouveler tout au long de l'année.

Voici donc le calendrier des manifestations :

- 24 février - Soirée Slam

- 23 mars - Pièce de Théâtre

- 24 mai - Marché nocturne

- 21 juin - Fête de la musique

- 13 juillet - Feu d'artifice

- 08 septembre - Vide-greniers

- 31 octobre - Corrida

- 1er et 2ème week-end de décembre - Loto et vente de jacinthes

- 25 décembre - Spectacle des enfants

Nous vous attendons le samedi 24 février à 20h00 dans la salle polyvalente pour écouter ou slammer avec les Ateliers Slam.com qui animeront cette soirée. Entrée gratuite et scène libre.

Les dossiers de demande de subvention ont été envoyés aux 11 associations pour un retour le 29 février. Elles seront reçues par la commission le samedi 09 mars le matin

#### Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

Après les fêtes, les activités de la médiathèque ont notamment repris en janvier avec les clubs Des livres et Vous et MediaphotoJonchery, ainsi que la Nuit de la lecture. Ce dernier événement a été l'occasion d'accueillir Yannick Fradin, venu animer un atelier calligraphie et des lectures sur le thème du corps.

Voici ce que nous vous proposons les prochaines semaines :

- de nombreuses nouveautés de la rentrée littéraire d'hiver

- des nouveaux DVD

- une nouvelle revue pour la jeunesse "So foot club"

- le puzzle de Frida Kahlo à terminer

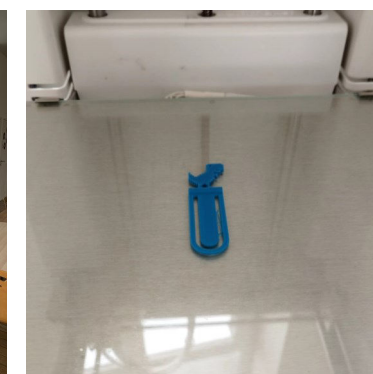
- un Pop Fab, mis à disposition par la B.D.M, avec des animations

en continu grâce à l'imprimante 3D et à la découpeuse vinyle.

Enzo, le conseiller numérique, vous recevra pour des ateliers plus spécifiques les samedis 10 et 17 février, à 10h30.



Le Pop Fab



Réalisation avec l'imprimante 3D

- une animation jeux de société, le mercredi 14 février, à 14h30

- des mercredis lectures, les 7 et 14 février

- le club lecture le 3 février

- le rendez-vous de MediaphotoJonchery le mercredi 14 février à 20h. Maintenant, il n'y a plus qu'à passer de bons moments.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
AURA LIEU LE MERCREDI 21 FEVRIER 2024**

